JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-5-67 649840

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 80 de Mai 1967 — 1967-14

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tavelures des Poiriers et des Pommiers: Les pluies de fin mars et du début d'avril ont entraîné les contaminations les plus graves de l'année. Le nombre important de taches, parfois observé dans quelques vergers, du 20 avril au 8 mai, en apporte la preuve.

Dans la plupart des plantations, la protection a été correctement assurée et le risque de nouvelles attaques devient plus faible en raison de la diminution du nombre des Ascospores. Mais dans les vergers où les feuilles mortes sont entassées sous les arbres, celles qui se trouvent plus ou moins abritées de la lumière ont encore de nombreux périthèces non vidés.

C'est pourquoi, il convient de continuer la protection par un traitement dès réception de cette note.

Araignée rouge (Panonychus ulmi)Pour la région de Bordeaux, le traitement devrait être prévu à partir du 15 mai.

INFORMATIONS

Bactériose du Noyer : En raison de l'évolution de la végétation et de l'approche de la floraison un nouveau traitement devrait être effectué dès à présent avec un produit contenant 150 Grs de Cuivre métal par hectolitre.

Ce traitement apparaît nécessaire dans les plantations en production au début de l'étalement des stigmates.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Araignée rouge (Panonychus ulmi) Les éclosions des oeufs d'hiver sont pratiquement terminées. Un traitement acaricide doit être effectué dès à présent dans les parcelles infestées jusqu'ici non traitées, mais il est inutile de renouveler la pulvérisation si elle a été faite à la suite de notre dernier bulletin.

Araignée jaune (Eotetranychus carpini) Les femelles qui ont hiverné sous les écorces des ceps, se sont installées sous les feuilles de la base où elles déposent actuellement leurs premières pontes.

Dans les foyers de l'an dernier (Entre-deuxmers, Haut Médoc, Sauternais, St-Emilion, Bourgeais, Blayais, Bergeracois...) il serait bon d'intervenir, à partir du 15 mai, avec un acaricide total, dans les parcelles où se manifestent les premiers symptômes de dégâts: ponctuations brunes sur les feuilles, généralement le long des nervures principales.

Nous rappelons que l'araignée jaune, surtout abondante sur Sémillon, Muscadelle et Colombard jusqu'en 1965 a envahi l'an dernier divers cépages rouges :Cabernet franc, Merlot, Grapput, et que ce parasite est en extension importante dans le vignoble Aquitain.

.../...

P236

.../...

INFORMATIONS

Mildiou : Les risques de contamination restent faibles en raison de l'évolution difficile des oeufs d'hiver. Aussi nous n'envisageons pas de traitement pour le moment. Il serait bon tout de même d'ébourgeonner et de supprimer les pousses basses se trouvant sur les souches.

Oïdium : L'Oïdium est en progrés. Le traitement partiel conseillé dans notre dernier bulletin devrait être étendu à tous les cépages sensibles.

Phylloxera gallicole : Les premières galles apparaissent sur les feuilles de certains hybrides.

Appliquer dès à présent dans les parcelles habituellement attaquées, une pulvérisation de lindane à la dose de 30g M.A./Hl.

- DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES -

Une prime de 15F. est offerte à la première personne qui nous adressera une feuille de vigne ou une grappe de raisin atteinte de Mildiou ou de Black-Rot, ou bien une fane de Pomme de terre portant une tache de Mildiou.

Pour la vigne, la prime est offerte, aussi bien pour le Mildiou que pour le Black-Rot, dans chacune des appellations indiquées ci-dessous, ainsi qu'une prime supplémentaire par département pour le vignoble hors appellation.

Pour la Pomme de terre, une seule prime sera attribuée par département.

La correspondance relative à ce concours sera envoyée comme il est indiqué ci-après:

1° - Station d'Avertissements Agricoles-Chemin d'Artigues- CENON - (33)

GIRONDE : Bourg s/ Gironde - St-Emilion-Médoc- Graves - Entre-deux-mers-Sauternes-Ste-Croix-du-Mont.

DORDOGNE : Monbazillac.

LANDES et LOT-ET-GARONNE : Bas-Armagnac- Haut-Armagnac- Ténarèze- Tursan.

2° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles - 45 rue de Bellefonds - COGNAC - (16)

CHARENTE-MARITIME et CHARENTE : Grande Champagne- Petite Champagne- Borderies-Fins-bois - Bons bois .

3° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles - 23 rue du Maréchal Joffre - PAU - (64)

BASSES-PYRENEES : Jurançon - Vic Bilh - Irouleguy - Bellocq .

Les échantillons seront placés entre deux buvards légèrement humides ou dans un sachet en matière plastique.

A chaque envoi, joindre une fiche indiquant les noms, prénoms et adresses des concurrents, la date de la découverte, le cépage, l'emplacement de l'organe atteint et l'importance de l'invasion.

Bordeaux, le 10 Mai 1967

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX